

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

Le Mercredi 28 février 2018 à 20 h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - ANTONY Alain - GARBATI Benoît - NOBILI Jacques - SEMELET Thierry - DEFRAIRE Yannick

Etait (ent) excusé (s) : JOHA Bernard qui a donné pouvoir à ANTONY Alain - DI STASIO Joëlle

Etait (ent) absent (s) : MARINHO Hervé

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

ANTONY Alain a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9
Absents : 3
Exclus : 0

Date de convocation : 22/02/2018

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le: 05/03/2018

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à PRAUTHOY et que les comptes de gestion de la commune, du Service des Eaux et d'Assainissement, établis par ce dernier sont conformes aux comptex administratifs de la commune,

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune les comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel VOILLEQUIN, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BAUDOT Sylvie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	41 544,14 €		0,00 €	3 477,02 €	41 544,14 €	3 477,02 €
Opération de l'exercice	16 417,10 €	42 970,14 €	189 342,91 €	207 843,00 €	205 760,01 €	250 813,14 €
TOTAUX	57 961,24 €	42 970,14 €	189 342,91 €	211 320,02 €	247 304,15 €	254 290,16 €
Transfert résultat						
Résultats de clôture	-14 991,10 €			21 977,11 €		6 986,01 €

Reste à réaliser					
TOTAUX CUMULES					
RESULTATS DEFINITIFS	-14 991,10 €			21 977,11 €	6 986,01 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote par 5 voix pour, 1 contre et 2 abstentions et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VOILLEQUIN Michel, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BAUDOT Sylvie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du service des eaux, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 350,20 €	0,00 €	0,00 €	26 569,14 €	4 350,20 €	26 569,14 €
Opération de l'exercice	23 210,37 €	16 917,20 €	18 406,98 €	19 954,73 €	41 617,35 €	36 871,93 €
TOTAUX	27 560,57 €	16 917,20 €	18 406,98 €	46 523,87 €	45 967,55 €	63 441,07 €
Transfert résultat						
Résultats de clôture	-10 643,37 €			28 116,89 €		17 473,52 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	-10 643,37 €			28 116,89 €		17 473,52 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 SEA

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2017 du budget Eau, qui présente un déficit d'investissement de 10 643.37 € et un excédent de fonctionnement de 28 116.89 €, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2018 du budget Eau 645-00 l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- affectation en réserves C/R1068 : **10 643.37 €**
- excédent de fonctionnement reporté C/R002 : **17 473.52 €**

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal examine le budget primitif du Service des Eaux et d'Assainissement 2018 présenté par le Maire. Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement :	38 075.52 €
* Section d'Investissement :	33 155.35 €

LOCATION DES JARDINS POUR MANIFESTATIONS PRIVEES

Le Conseil Municipal évoque les demandes de location du site des « Jardins Suspendus de Cohons » notamment pour des évènements familiaux ou amicaux.

Les élus définissent des tarifs comme suit après discussion :

1/ Caution : 200€ applicable pour toute location

2/ Photos :

- Couple : 7 €/pers présentes lors de la photo et gratuité pour les habitants et familles du village
- Forfait groupe : 75€

3/ Vin d'honneur :

- 70 euros pour les habitants et familles de Cohons
- Forfait 150 euros jusqu'à 50 personnes puis 3 euros par personne supplémentaire

4/ Mariage ou autres évènements familiaux (retraite, anniversaire...) :

- 3 euros par personne pour les habitants ou familles du village
- Forfait de 300 euros jusqu'à 50 personnes puis 3 euros pour les personnes supplémentaires

Il convient de spécifier que la priorité de location est réservée aux animations propres aux Jardins Suspendus de Cohons.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte les tarifs pour la location des jardins pour des manifestations privées.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PLATE-FORME D'APPEL DU 15 à CHAUMONT

Informée que la plateforme téléphonique du Samu 52 devait quitter Chaumont pour Dijon, l'Association des Maires Ruraux de Haute-Marne appelle à la révision de ce projet et demande le maintien de cette structure en Haute-Marne.

- **Le centre 15 est un réel besoin.** C'est un service public de proximité dans la gestion de la santé et de l'urgence sur le département. 100 000 appels par an sont pris et gérés. Nos concitoyens l'utilisent tant pour le conseil que pour la demande de secours.

- **La connaissance du secteur** par les agents de régulation médicale permet la rapidité de l'intervention. Chacun sait qu'un opérateur dijonnais aura du mal à faire la différence entre une intervention à Biesles, à Verbiesles ou vers Biesles : cherchez l'erreur.

- **La connaissance des partenaires**, ambulanciers, médecins et même des patients permet à toute la chaîne des secours d'être performante et d'apporter une réponse rapide et optimale. L'expérience montre que les départements qui ont déjà centralisé les appels 15 sur des super-plateformes, voient les sorties SMUR augmenter de 25 % et les sorties Sapeurs-Pompiers de 30 % pour lever le doute.

Où est l'économie ? Réduire des emplois dans la gestion de flux mais faire augmenter des interventions qui coûtent très cher aux collectivités comme les communes et le département. Où est l'économie de la soi-disant mutualisation ?

- Enfin, la création du Samu date de novembre 1989. Ce fut une avancée spectaculaire pour l'Urgence et les Secours dans notre département. Depuis deux ans, **le centre d'appel est mutualisé avec les Sapeurs-Pompiers.** C'est un bel équipement en commun et lourd en investissement supporté par le Conseil Départemental.

La Haute-Marne peut s'enorgueillir d'une collaboration efficiente entre les deux services SAMU et Sapeurs-Pompiers puisque sur 95 SAMU seulement une douzaine de centres d'appel ont été mis en commun avec les Sapeurs-Pompiers. Cette **démarche avant-gardiste** permet à la Haute-Marne d'avoir une réponse adaptée des secours.

Plus de trente ans de service public, deux ans de proximité réelle entre SAMU et Sapeurs-Pompiers pour une efficacité optimale qui seront rayés par une pseudo-logique comptable d'économie aux dépens de personnels qui jour et nuit veillent à la sécurité de leurs concitoyens (à ce jour en équivalent temps plein, six médecins et neuf assistants de régulation médicale).

Cette réduction de poste illustre ce que les territoires ruraux peuvent subir lorsque les décisions sont prises de loin, sans discernement et sans étude d'impact des coûts réels générés. Alors que les mutualisations et les économies d'échelle ont déjà été faites et sont il faut le redire efficientes.

En conséquence, l'association des maires ruraux de Haute-Marne :

- soutient toutes les démarches engagées par les acteurs, les services, les parlementaires et le Département pour le maintien du 15 ;
- demande à ce que toutes les communes, les maires et les acteurs signent, et lui envoient ce texte, qu'elle transmettra au Directeur de l'ARS ;
- va solliciter un rendez-vous auprès du Directeur de l'ARS (ou participera à un rendez-vous commun) ;

Proposera si nécessaire une journée de mobilisation dès janvier, en concertation avec l'association des maires pour tous les élus et des habitants mobilisés par le maintien du 15.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte la motion pour le maintien de la plate-forme d'appel du 15 à Chaumont.

QUESTIONS DIVERSES

Retour réunion zéro phyto : L'entretien des espaces communaux sans pesticides

La loi Labbé est entrée en vigueur en 2017 : il en est fini de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics ! Bien loin d'être un miroir aux alouettes, la mise en place du Zéro phyto dans les communes recouvre des enjeux majeurs, que la prise en considération par chacun, à quelque niveau qu'il soit, participera à améliorer la qualité et le cadre de vie des communes de demain.

La santé publique la qualité de l'environnement, le rapport à la "nature, le beau, le propre...

La notion de propreté/saleté est directement réinterrogée : pourquoi l'herbe serait-elle considérée comme sale ? Pourquoi un trottoir en macadam serait-il considéré comme étant plus propre qu'un trottoir enherbé ? C'est un autre rapport à la Nature, plus raisonnée et respectueuse.

Les habitants ont ainsi été intégrés **aux réflexions liées aux changements de pratiques** pour essayer de mettre au point des techniques satisfaisantes et efficaces sachant que la recette miracle n'existe pas... les samedis 10 et 17 février en mairie de Cohons pour échanger autour du rapport de préconisations émis par la GARE (groupement d'acteurs ruraux en éco-activités) sur la commune de Cohons au sujet du zéro phyto et tout en effectuant un tour de village sur les différents points retenus et vous rencontrer si possible dans votre rue pour en discuter.

Une dernière réunion, ouverte à tous et de tous âges (enfants, ados et adultes) est prévue **samedi 24 mars à 10h30 en mairie** afin de déterminer les actions collectives prévues. Un appel aux dons de plantes vivaces et semences est aussi lancé auprès des habitants et bonnes volontés du secteur.

Pojnt sur les travaux :

La société Véolia est intervenue rue du Mont Choiseul pour remédier à une fuite récurrente et importante du réseau d'eau potable qui parasitait le rendement général depuis un an déjà.

Sa difficulté de localisation résidait dans l'emploi d'un PE non détectable et de l'utilisation d'un conduit maçonné avec une vannette défailante déversant dans ce même conduit.

Une prochaine intervention est prévue rue Mont Choiseul pour remédier à une résurgence apparue sur la RD302 lors des grandes pluies hivernales.

D'autres recherches à la caméra de conduits obstrués notamment rue du Varinot sont prévues en période d'été.

Point budgétaire 2018 :

L'ébauche avancée du budget primitif 2018 est projetée et discutée avec les élus avec la prise en compte des équilibres budgétaires en fonctionnement et investissement.

La baisse des dotations de l'Etat, des aides liées aux emplois aidés, la volonté de ne pas augmenter les impôts locaux amènent à des choix stratégiques de gestion en jugulant tant que possible les dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, le contrat de fourniture de gaz citerne a été revu à la baisse avec un autre fournisseur et il conviendra d'aligner une masse salariale compatible avec les finances communales.

Comptes-rendus de réunions :

Un point est fait de l'étude de modification liées à l'enlèvement des déchets ménagers et la possible mise en œuvre en 2020 ou 2021 d'une tarification incitative (bac pucé mis à disposition des foyers selon leur composition) basée sur le principe du pollueur/payeur et impliquant un tri maximal pour une meilleure maîtrise des coûts de gestion de déchets, une diminution des tonnages à incinérer et l'optimisation des circuits de collecte.

Un retour est effectué du dernier conseil communautaire et des commissions Plui H, développement du territoire à la CCAVM.